

## Demande D'autorisation D'organisation D'une épreuve Cycliste pour les Clubs organisant dans le Pas de Calais

### INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

Nature de l'épreuve .....

Intitulé de l'épreuve .....

Date(s) de l'épreuve : .....

Heure de début : .....

Lieu(x) de départ : ..... Lieu(x) d'arrivée .....

### **IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR**

Club : .....

Adresse : .....  
.....

Code postal : ..... Commune : .....

Courriel .....

Caractéristique de L Epreuve : Internationale-National-Régional Départemental-Local

Nombre de Concurrents Attendus : .....

Nombre de Licenciés UFOLEP :

Nombre de non Licenciés UFOLEP :

Cette épreuve doit être inscrite au calendrier UFOLEP

### EPREUVES FIGURANT AU PROGRAMME

CATEGORIE	DISTANCE	HORAIRE	OBSERVATIONS

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :**

L'UFOLEP organise plusieurs types d'épreuve sur la voie publique :

- Les Brevets de Randonneurs Sportifs (BRS) sont des épreuves cyclistes de masse et d'endurance, comportant la mesure des performances individuelles et l'édition de classements.
- Les épreuves cycloportives (courses en ligne, courses en circuit, nocturnes, courses à étapes, contre la Montre), sont des épreuves cyclistes comportant la mesure des performances individuelles et l'édition de classements. Le nombre de participants est limité.

Toutes les épreuves organisées sous l'égide de l'UFOLEP doivent respecter les règlements techniques émanant de la Commission Nationale des Activités Cyclistes, validés par le Comité Directeur National UFOLEP (catégories de valeur et d'âges, kilométrage maximal pour les différentes catégories, etc.)

Ces mêmes règlements respectent les normes techniques de la fédération délégataire et de l'UCI.

Conformément aux dispositions du Code du Sport, l'organisateur devra souscrire les garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile en tant qu'organisateur, celle des participants (licenciés UFOLEP ou non) et des préposés.

**Le port du casque à coque rigide est obligatoire en compétition, à l'échauffement comme à l'entraînement**

Avis et Visa du Comité Départemental ou Régional sur les conditions, et sur le respect des Règlements Techniques

Avertissement : la responsabilité du demandeur est engagée en ce qui concerne l'exactitude des informations qu'il transmet.

fait à ..... , le .....

Signature du président du club organisateur  
(nom et qualité, cachet du club le cas échéant)

**NB : L'UFOLEP se charge d'envoyer officiellement ce dossier à la Fédération française concernée pour avis et à la Préfecture.**